



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN GARDE CONCERNANT LA DIFFUSION D'INFORMATIONS INEXACTES ET DIFFAMATOIRES

Cotonou, 29 septembre 2026 - Depuis plusieurs jours, des informations inexactes et diffamatoires, portant atteinte à l'honneur et à la considération de personnes, circulent dans certains médias et sur les réseaux sociaux.

La liberté de la presse et la liberté d'expression, garanties par la Constitution, sont au fondement de la vie démocratique. Elles s'exercent dans le respect de la vérité des faits et des règles déontologiques.

La diffusion de fausses informations et la diffamation, y compris par voie électronique, sont réprimées par la loi, notamment par l'article 550 du Code du numérique.

Chacun est appelé à la vigilance et à la responsabilité dans la publication et le partage des informations.

CONTACT PRESSE :

Fiacre VIDJINGNINOU	: +229 01 99 00 00 01		fvidjingninou@presidence.bj
Serge NONVIGNON	: +229 01 48 44 11 11		presse@presidence.bj